

Collecte incitative



L'enregistrement des levées ou dépôts dans le cadre de la tarification incitative doit être différé de 2 mois.

La collecte des déchets sera assurée selon l'organisation prévue mais l'enregistrement des levées ou dépôts ne sera comptabilisé qu'à partir du mai. Vous bénéficierez donc de 12 levées de Mai à Décembre 2023.

Nous vous invitons néanmoins à faire fonctionner la collecte incitative dès maintenant, associée aux nouvelles consignes de tri étendues ainsi qu'au compostage si vous en avez la possibilité.

Si vous n'avez pas créé votre compte usager et récupéré votre badge ou/et votre bac, il est encore temps !

Jusqu'au 1er avril inclus, des permanences sont mises en place dans les locaux des déchèteries de Mondavezan et Rieumes pour vous accompagner, du mardi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Vous pouvez également les joindre au 05 61 90 96 33 ou 05 61 97 93 92.

Les anciens bacs d'ordures ménagères qui ne sont plus compatibles seront retirés de la circulation dans les prochains jours.

Tarification incitative - Cœur de Garonne (cc-coeurdegaronne.fr)